

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-13

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle -
Association LE PLATO prestation « Rire 2 tous les mots » le
mercredi 1er avril 2026

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022
portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des
animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

L'association intitulée « Le Plato » propose un spectacle tout public à partir de 13 ans de 1h15 appelé « Rire
2 tous les mots » lequel est pensé sous forme d'un direct radiophonique et crochets romanesques interprété
par deux artistes.

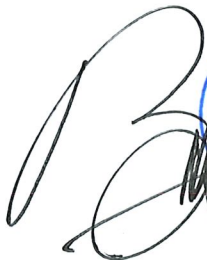
La représentation aura lieu le mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h00 à la Salle Lucie Aubrac. Le montant de la
prestation s'élève à 1 070,00 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Le Plato »
pour un montant de 1 070,00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget de fonctionnement 2026.

À La Voulte sur Rhône, le 26/02/2026

Le Maire,

 
Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter
de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).